

Baulon, le 25 novembre 2009

Convocation du Conseil Municipal
Le jeudi 3 décembre à 20h
Salle des Halles
Ordre du jour

- **BATIMENTS :**
 - o **Halle des sports : avenant de transfert au contrat de Maîtrise d'œuvre**
- **VOIRIE :**
 - o **Programme amendes de Police 2010**
 - o **Programme voirie 2010**
- **URBANISME :**
 - o **Choix du concessionnaire d'aménagement de la ZAC du Bignon**
- **SERVICES A LA POPULATION :**
 - o **Règlement salle polyvalente**
 - o **Tarifs municipaux location salle polyvalente – Révision**
- **FINANCES :**
 - o **Renouvellement ligne de crédit de trésorerie commune**
 - o **Transfert de Crédit**
- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**
 - o **Attribution fonds de concours petite enfance**
 - o **Modification des statuts de l'ACSOR**
- **DIVERS :**
 - o **Syndicat des Eaux de la Forêt de Paimpont – Rapport annuel**

Le Maire,
Jean-Paul RIU

Réunion du 3 décembre 2009

Le trois décembre deux mille neuf, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 novembre 2009, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Paul RIU, Maire.

Présents :

Mmes DUTAY Marie-Renée, LACOURT Marie-Cécile, TOURNEUR Frédérique, PAQUET Isabelle, HAMON Patricia, GRIMAUULT Séverine, LORGEUX Karine.

MM DAVID Stéphane, CHASLES Paul, CRAMBERT Jean-Paul, FERREOL Thierry, RIU Jean-Paul, MÉLOT Jacques, LE DIRACH Didier, RENAUD Jean-Marc.

M. Bruno THEAUDIN présent jusqu'à la délibération 97/09.

Absents :

Mme HAMON Chantal et M BEGUINEL Jean-Pierre

M. Bruno THEAUDIN absent à partir de la délibération 98/09.

M. DAVID Stéphane est désigné secrétaire

A la demande de M. Bruno THEAUDIN devant s'absenter en cours de séance, le choix du concessionnaire d'aménagement de la ZAC du Bignon est délibéré en premier.

93/09 Choix du concessionnaire d'aménagement de la ZAC du Bignon

Par délibération du 5 février 2008, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité des membres présents qu'en application de l'article L.300-4 du code de l'urbanisme, l'aménagement et l'équipement de la zone du Bignon seront réalisés dans le cadre d'une concession d'aménagement, et a autorisé M. Le Maire à lancer une procédure de consultation pour l'attribution de la concession d'aménagement.

A cet effet, la commune a procédé à une publication spécialisée et d'annonces légales parues le 15 avril 2009. La date limite de réception des candidatures étaient fixées au 10 juin 2009. 4 entreprises ont déposé leur candidature, le Dossier de Consultation des Entreprises leur a été envoyé le 11 juin 2009. La date limite de réception des offres étaient fixée au 10 juillet 2009. 2 offres ont été remises.

La Commission Concession d'Aménagement créée par délibération du 23 septembre 2008, s'est réunie le 16 juillet 2009 pour ouvrir les 2 offres émanant de la société Acanthe et de la SADIV et a décidé de procéder à l'analyse de ces deux offres.

La Commission Concession d'Aménagement s'est réunie le 11 septembre 2009 pour analyser les deux offres. Elle a décidé d'auditionner les deux candidats le 18 septembre 2009 et a approuvé la liste des points à aborder.

La Commission Concession d'Aménagement s'est réunie le 16 octobre 2009 pour procéder à l'analyse des offres suite aux auditions. Les points négatifs et positifs de chaque candidat ont été exposés. La Commission a décidé de poursuivre l'étude pour évaluer l'impact de la ZAC sur l'augmentation des équipements publics nécessaires et le coût d'acquisition du foncier proposé par les deux candidats. Les deux candidats ont été convoqués à une seconde audition le 24 novembre 2009.

La SADIV a décliné l'audition du 24 novembre et a précisé dans un courrier qu'elle n'augmenterait pas les prix d'acquisition du foncier. Acanthe est venue à l'audition, les participations financières seront listées dans le traité de concession.

Suite à la réunion de la Commission Concession d'Aménagement du 28 novembre 2009, il a été décidé de choisir ACANTHE comme concessionnaire d'aménagement de La ZAC du Bignon.

Le Conseil Municipal décide à la majorité :

- **De retenir la société ACANTHE comme concessionnaire d'aménagement de la ZAC du Bignon.**
- **Le projet de traité de concession sera délibéré en Conseil Municipal de début d'année 2010.**

Votants : 16
Pour : 14

Contre : 0
Abstentions : 2

Reçu le 11 décembre 2009, Préfecture de Rennes

94/09 Halle des sports : avenant de transfert au contrat de Maîtrise d'Oeuvre

Suite au départ en retraite de Monsieur Joël Turquety, son activité est transférée à l'Agence C Architecture dirigée par Monsieur Jean-Marie Chauvin.

Mr Turquety étant le Maître d'œuvre de la salle de sport, un avenant n°2 de transfert d'un montant de 133 744,98 € HT au contrat de maîtrise d'œuvre de la salle de sport est donc nécessaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de transférer le contrat de maîtrise d'œuvre de la salle de sports à l'Agence C Architecture et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant de transfert d'un montant de 133 744,98 € HT.

Reçu le 9 décembre 2009, Préfecture de Rennes

95/09 Programme amende de police 2010

Monsieur Paul Chasles, Adjoint, expose les conclusions de la Commission Voirie concernant les travaux à prévoir en matière de sécurité dans le bourg :

Busage et création de trottoirs :

- Rue des Brûlons estimé à 15 500 €
- Rue de La Motte estimé à 3 000 €
- Rue du Docteur Chesnais estimé à 6 570 €

Création d'un parking de stationnement :

- En face de la salle polyvalente estimé à 3 630 €

Passage piétonnier pour aller à la Médiathèque estimé à 3 230 €.

Soit pour l'ensemble des travaux prévus une estimation globale de 31 930 €.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter ces estimations**
- **De solliciter la subvention au titre du programme 2010 des amendes de police.**

Reçu le 9 décembre 2009, Préfecture de Rennes

96/09 Programme voirie 2010

Monsieur Paul Chasles, Adjoint, expose les conclusions de la Commission Voirie concernant les travaux de voirie à prévoir dans le bourg :

Travaux de modernisation de voirie rue Trelluyer

Travaux de voirie rue du Temple.

Une estimation du coût de ces travaux sera réalisée.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter ces travaux, sous réserve de l'estimation,**
- **De solliciter la subvention au titre des aides à la voirie communale du Conseil Général**

Reçu le 9 décembre 2009, Préfecture de Rennes

97/09 Règlement salle polyvalente

M. Le Maire présente le règlement d'utilisation de la salle polyvalente Rue Philippe.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les documents présentés, décide à l'unanimité à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- **de valider le règlement intérieur de la salle polyvalente.**

Reçu le 9 décembre 2009, Préfecture de Rennes

98/09 Tarifs municipaux location salle polyvalente

Suite aux délibérations du Conseil Municipal du 22 octobre 2009, M. Le Maire propose d'intégrer le forfait ménage aux tarifs de location de la salle polyvalente :

LOCATION SALLE POLYVALENTE		Tarif
particulier hors commune		
1/2 journée	salle	260 €
	salle + cuisine	385 €
1jour	salle	345 €
	salle + cuisine	510 €
journée supplémentaire		50 %
Vin d'honneur		50 €
particulier de la commune		
1/2 journée	salle	200 €
	salle + cuisine	300 €
	cantine	125 €
	cantine + cuisine	230 €
1jour	salle	260 €
	salle + cuisine	385 €
	cantine	155 €
	cantine + cuisine	290 €
journée supplémentaire		50 %
vin d'honneur		42 €
Association de la commune – Tarif réduit une utilisation par an et hors week-end et jours fériés		
	salle	50 €
	salle + cuisine	90 €
	cantine	50 €
	cantine + cuisine	80 €
Association de la commune – Tarif standard - dans la limite de 3 utilisations annuelles		
1/2 journée	salle	92 €
	salle + cuisine	153 €
	cantine	71 €
	cantine + cuisine	122 €
1jour	salle	113 €
	salle + cuisine	175 €
	cantine	82 €
	cantine + cuisine	143 €
journée supplémentaire		50 %

Réveillon		
	Pour un particulier	500 €
	Pour un professionnel	1 000 €
CAUTION SALLE POLYVALENTE		300 €

Pour la location de la salle polyvalente, chaque association bénéficie d'une utilisation au **tarif réduit** par an (une journée) ainsi que pour des occupations hors week-end et jours fériés. Si l'association annule cette utilisation au tarif réduit moins de 15 jours avant, elle devra s'acquitter du tarif location particulier de la commune.

En plus de cette utilisation au tarif réduit, il sera demandé une location au **tarif standard** aux associations, dès lors qu'il y a participation financière pour l'activité concernée. Cette location se fera sur la base du tarif standard aux associations dans la limite de 3 utilisations par an. Au-delà de ces 3 utilisations, le tarif applicable sera le double du tarif standard.

Un chèque de caution sera demandé à la remise des clés, il sera restitué dans les 8 jours après la location.

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'adopter les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2010.

Votants : 15
Pour : 14

Contre : 0
Abstentions : 1

Reçu le 9 décembre 2009, Préfecture de Rennes

99/09 Renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie commune

Mme Isabelle PAQUET, adjointe aux finances, présente les résultats de la consultation qui a été réalisée pour l'obtention d'une ligne de crédit de 500 000€ sur le budget commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition faite par le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine selon les conditions suivantes :

- **Montant : 500 000€**
- **Durée : 1 an**
- **Taux : Euribor 3 mois moyenné majoré de 0,45 %.**

En conséquence, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le contrat à intervenir selon les conditions citées ci-dessus.

Reçu le 9 décembre 2009, Préfecture de Rennes

100/09 Transfert de crédits – budget commune

M. Le Maire rend compte des transferts de crédits réalisés :

Section de fonctionnement :

Dépense art 022 (dépenses imprévues de fonctionnement)	- 50,00 €
Dépense art 6711 (intérêts moratoires)	+ 26,00 €
Dépense art 6714 (bourses et prix)	+ 24,00 €

Reçu le 9 décembre 2009, Préfecture de Rennes

101/09 ACSOR : Attribution fonds de concours petite enfance

L'ACSOR, lors de sa séance du Conseil Communautaire du 23 septembre 2009 a attribué pour chaque commune du canton des fonds destinés à financer des actions liées à la petite enfance.

Pour Baulon, le montant du fonds de concours s'élève à 4 935,82 €.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le montant accordé,
- et décide d'attribuer cette somme à des achats de livres et de matériels pour les 0 – 3 ans à la médiathèque de Baulon.

Reçu le 9 décembre 2009, Préfecture de Rennes

102/09 ACSOR – Modification de statuts

M. Le Maire informe qu'il s'agit d'attribuer la compétence ZDE, Zone de Développement de l'Eolien à l'ACSOR. Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 21 octobre 2009 a accepté la proposition de modification suivante de ses statuts :

« Dans le cadre de l'environnement : définition sur le territoire de la communauté de communes des ZDE sur la base du schéma de développement de l'éolien élaboré par le Pays des Vallons de Vilaine et dépôt en préfecture du dossier de proposition de création des zones. »

Le Conseil Municipal à la majorité se prononce en faveur de cette modification.

Votants : 15
Pour : 14

Contre : 0
Abstentions : 1

Reçu le 9 décembre 2009, Préfecture de Rennes

103/09 Syndicat des Eaux de la Forêt de Paimpont – Rapport annuel

M. le Maire expose quelques éléments du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable réalisé par le Syndicat des Eaux de la Forêt de Paimpont, et notamment concernant la provenance, la qualité, la desserte, l'exploitation, la distribution et le prix.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

Reçu le 9 décembre 2009, Préfecture de Rennes